Déchèterie du Foeil avec haut de quai et zone de dépôts au sol

Saint-Brieuc Armor Agglomération

5, Rue du 71ème Ri
Cs54403
22044 Saint-Brieuc
Voir le site internet

Auteur : Alain Merdrignac
amerdrignac@kerval-centre-armor.fr

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

illustration_action

Une mise en conformité de la déchèterie, ouverte en 1998 sur la commune du Foeil, était nécessaire en accord avec l'évolution de la réglementation ICPE rubrique 2710. Des travaux de réhabilitation et d'extension ont été entrepris par Quintin Communauté aboutissant à la création de plateformes de dépose au sol des déchets verts et gravats, ainsi qu'à l'implantation de nouveaux bâtiments optimisés et sécurisés pour l'apport et le stockage des DDS et DEEE.

Déchèterie de Foeil : Chiffres clés 2014

- Superficie du site : 11 635 m2 (surface d'exploitation : 5 270 m2 / avant travaux : 3 270 m2)
- Gestion : en régie (haut de quai et bas de quai)
- Tonnages annuels : 3 283 T
- Nombre de visites annuelles : 35 000
- Nombre de visites/jour : de 180 à 380 (moy : 260)
- Nombre de bennes à quai : 11
- Acceptation des professionnels : oui avec attestation de dépôts pour facturation
- Régime ICPE : autorisation

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Fluidité de la circulation
- Mise en conformité du site dans le respect de la réglementation ICPE et du guide INRS conception des déchèteries (ED 6143)
- Ajout de nouvelles filières de valorisation
- Construction de plateformes de dépose au sol et aménagement de locaux DEEE et DDS adaptés
- Amélioration de la sécurité des usagers, des prestataires et des agents de déchèterie
- Gestion des effluents
- Prévention du risque incendie
- Prévention des intrusions et des actes de vandalisme

Résultats quantitatifs

- Optimisation du transport : bennes de 40 m3 (coût à l'unité : 5 100 € HT) et tassage des bennes
- Eclairage du site performant (2 mâts de 12 m de haut avec projecteurs)

Résultats qualitatifs

Usagers :

- Facilité de déchargement pour les déchets verts et les gravats
- Circulation fluide et attente limitée
- Sécurité renforcée (dépose au sol pour certains types de déchets, limitation du risque de chute, projet de mise en place de garde-corps)
- Conformité et sécurité des locaux DEEE et DDS (incendie, rétentions, ventilations, vandalisme)
- Séparation des flux VL/PL
- Mise en place de filières de recyclage supplémentaires (pneumatiques, emballages vides souillés, fusées de détresse et munitions)

Logistique :

- Utilisation de locaux préfabriqués sur rétention à aération naturelle pour DEEE et DDS
- Auvent grillagé permettant le stockage tampon des DEEE et DDS : présence de moyens de transport (chariot muni de rétention pour les DDS et diable pour les DEEE) + contenant spécifique pour les fusées de détresse
- Voie spécifique de rechargement déchets dangereux à l'arrière des locaux
- Régulation du flux grâce à une zone d'attente à l'entrée du site : gestion facilitée lors des périodes d'affluence
- Broyage périodique sur site d'une quantité de déchets verts importante
- Grande capacité de stockage des déchets verts (séparation pelouses et autres déchets verts) et gravats : diminution des coûts de transport et meilleure répartition des évacuations sur la semaine
- Emplacement spécifique au chargeur à proximité de la plateforme déchets verts
- Réduction du nombre de bennes par rapport à une déchèterie « classique ». Libération de quais pour doublement de flux (disponibilité d'une benne relai à quai)
- Possibilité d'utiliser une semi-remorque FMA pour l'évacuation des broyats de végétaux
- Auvent grillagé
- Gestion des effluents par bassins de rétention adaptés
- Pas d'entretien des pourtours des bassins de rétention car surfaces gravillonnées
- Vidéo-surveillance pour lutter contre le vol et le vandalisme
- Présence d'une borne à incendie

MISE EN OEUVRE

Planning

Ouverture de la déchèterie : janvier 1998

Extension : juillet 2013 (6 mois de travaux)

Moyens humains

Nombre de d'agents de déchèterie sur site : 1 agent

Moyens financiers

Coûts d'investissements (hors achat terrain et frais de notaire y compris MOE et études + dossiers ICPE + terrassement, voirie, espaces verts, gros œuvre, réseaux, locaux DDS et DEEE mais hors bennes et compacteurs de stockage des déchets, local gardien - conservation de l'ancien -, garde-corps et signalétique – travaux prévus pour d'ici fin 2015/début 2016) : 538 500 € HT

Dont vidéosurveillance : 2 500 € HT (3 caméras)

Prix d'investissement au m2 (pour la surface d'exploitation de l'extension) : 190 € HT/m2

Subventions : 75 000 € (ADEME) + 75 000 € (Conseil général 22)

Fonctionnement :

Coût aidé 2013 (matrice des coûts ADEME = ensemble des dépenses y compris amortissements et frais de structure - recettes) : 18,40 €/hab TTC

Moyens techniques

Moyens de stockage

Type de déchets acceptés	Type de contenants	Nombre de contenants	Tonnages moyens par évacuation
Cartons	Benne 40 m3	1	3,37 T
Bois	Benne 40 m3	1	5,23 T
Encombrants	Benne 40 m3	3	5,72 T
Ferraille	Benne 36 m3 avec couvercle amovible	1	5,65 T
EMR	Benne 40 m3	1	0,75 T
Verre	Benne 36 m3	1	9,76 T
Papier	Benne couverte 36 m3	1	6 ,67 T
Plâtres	Benne couverte 36 m3	1	8,52 T
Bennes tampon	Benne 40 m3	1	-
Déchets verts (avec pelouses)	Plateforme de dépôts 1 130 m2, 6 à 7 campagnes de broyage de déchets verts/an	1	165,6 T par campagne de broyage
Gravats	Plateforme de dépôt de 140 m2	1	11 T
Réemploi	Conteneur maritime de 15 m3	1	-
DDS	Local modules béton 27 m2	1	0,9 T
DEEE	Local modules béton 27 m2 + auvent 36 m2	1	6,25 T
TLC	Borne	2	-
Fusées de détresse - munitions	Caisse spécifique	1	-
Emballages vides souillés	Bac 1 000 L	5	0,93 T
Huile de vidange	Cuve étanche double paroi 1 000 L	1	0,67 T
Pneus	Aire grillagée couverte 8 m2	1	-

Matériel de collecte :

Camions 26 t Ampliroll ou semi-remorque FMA pour les déchets verts broyés

Autres moyens spécifiques utilisés de manutention, compactage ou broyage (chargeurs, packmat …) :

Chargeur à bras télescopique (modèle : Manitou MLT 731) : godet avec grappin 3 500 kg, hauteur levage 4,90 m, Portée AV 4,16 m

Coût : 40 000 € HT (achat d'occasion)

Organisation du site :

Gestion de l'affluence et fluidité de la circulation :

Accès séparés haut de quai VL + bas de quai PL.

Amélioration de la fluidité du quai par une plateforme déchets verts à accès indépendant du quai haut.

Utilisation de bennes gros volume (40 m3) permettant une optimisation du transport des déchets.

Plateformes de dépôts au sol déchets verts et gravats :

Plateforme déchets verts de 1 130 m2 et gravats de 140 m2.

Utilisation d'un chargeur télescopique pour gerber les végétaux et charger les gravats.

Périodiquement, des broyages de déchets verts en quantités importantes sont effectués sur site.

Locaux DEEE - DDS - Emmaüs :

Auvent grillagé central séparant le local DDS du local DEEE et permettant le stockage tampon des déchets dangereux avec chariot de transport muni de rétention. De part sa position, il offre une vue sur la zone de déchargement au sol à l'arrière des locaux.

Blocs DEEE et DDS préfabriqués avec rétentions intégrées (1/2 journée pour la mise en place des modules + 2 jours pour les finitions, hors travaux de génie civil avant et après pose des modules).

Zone de rechargement à l'arrière des locaux pour éviter la coactivité avec les flux VL.

Coût bâtiments + auvent : 104 k€ HT

Bassins de rétention :

2 bassins de rétention (240 m2 et 225 m2) :

1 bassin recueillant les eaux des voiries de la plateforme haute et 1 bassin pour le traitement de la plateforme végétaux.

Aménagement des pourtours des bassins : utilisation de graviers sur bâche pour limiter l'entretien de la zone.

Ces bassins sont également dimensionnés pour le confinement des eaux d'extinction d'incendie.

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Collectivités ayant une surface foncière disponible importante.

Nécessité d'achat d'un chargeur télescopique.

Points de vigilance :

Usagers :

Pas de retours négatifs du fait d'une énorme amélioration par rapport à l'état initial

Logistique :

- Formation du personnel
- Gestion des déchets déposés au sol : demande une organisation importante
- Nécessité d'investir dans des équipements de rechargement pour les gravats et pelouses
- Entretien régulier du débourbeur-déshuileur et des bassins de rétention
- Risque de coactivité lors des campagnes de broyage-rechargement (hormis les jours de fermeture)
- Traitement des eaux de ruissellement issues des déchets déposés au sol
- Envols de poussières

Recommandations éventuelles

Durée de montage et validation du dossier ICPE très longue à prévoir en amont.

Mots clés

COLLECTE DES DECHETS | RECYCLAGE DES DECHETS | DECHETERIE

Dernière actualisation

Novembre 2020
Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Direction régionale